

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

•		•
C	adre réservé à l'autorité environnementa	le
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
	1. Intitulé du projet	
Création d'un parking automobiles de 80) places pour le Centre Hospitalier de VE	RNEUIL D'AVRE ET D'ITON.
2. Identification du	(ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou c	les) pétitionnaire(s)
2.1 Personne physique		
Nom	Prénom	
2.2 Personne morale		
Dénomination ou raison sociale	CENTRE HOSPITALIER DE VERNEU	IL D'AVRE ET D'ITON
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	Mme Nelly MILLAN - Directrice Généra	le
RCS / SIRET 2 6 2 7 0 2 8	3 0 0 0 0 8 0 Forme juridic	ue
Joigne	ez à votre demande l'annexe obligato	pire n°1
	au des seuils et critères annexé à l'article dimensionnement correspondant du proje	
N° de catégorie et sous-catégorie		des seuils et critères de la catégorie d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
41. Aires de stationnement ouvertes au public (de plus de 50 places)		
	4. Caractéristiques générales du projet	

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la réalisation d'un stationnement aérien de 80 places pour le personnel du Centre Hospitalier de VERNEUIL D'AV RE ET D'ITON. Son accès et sa sortie sont réalisés le long du Bld des Poissonniers avec mise en place de 2 portails. Une clôture similaire à celle de l'hôpital enserre le parking. Les travaux comprennent :

- abattage d'arbres existants et arrachage d'arbustes y compris broyage, débit du bois, dessouchage et évacuation ;
- réalisation d'une voirie en enrobé avec marquage au sol ;
- mise en place d'éclairage avec interrupteur crépusculaire et horloge ;
- mise en place d'une rétention d'eaux pluviales étanche sous voirie et raccordement sur réseau d'eaux pluviales Bld des Poissonniers, avec débit de fuite réglementaire ;
- mise en place d'une clôture grillagée de hauteur 1,80 m scellée au sol par des plots béton, et mise en place d'une haie bocagère ;
- mise en place de portails coulissants motorisés et portillons permettant la gestion des accès ;
- mise en place d'un contrôle d'accès.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet
Stationnement automobiles du personnel Centre Hospitalier de VERNEUIL D'AVRE ET D'ITON. Le projet a pour objectif de conserver le maximum d'arbres sur la parcelle. L'abattage et le déracinement seront effectués au cas par cas en fonction de l'implantation du projet. Tous les grands arbres seront conservés.
4.3 Décrivez sommairement le projet
4.3.1 dans sa phase travaux
Les travaux de réalisation du parking concernent principalement des ouvrages de VRD avec la mise en place de fond de forme et d'enrobé. Quelques interventions d'éclairage et de clôture complètent l'aménagement. La durée des travaux est d'environ 3 mois, entre septembre & novembre 2018. Tous les arbres conservés seront protégés pendant la durée du chantier par un habillage des troncs.
4.3.2 dans sa phase d'exploitation
En phase d'exploitation, les eaux pluviales sont traitées au travers d'un bac à hydrocarbures. Les accès piétons sont réalisés au moyen de portillons. L'éclairage fonctionne sur détection. Les places PMR et 2 roues seront centralisées sur le site actuel.

4.4 A quelle(s) procédure(s) adminis	trative(s) d'autorisation le proiet a-t-i	l été ou sera-	t-il soumis ?
La décision de l'autorité environnem			
— Permis d'aménager (Interco-Norn — Architecte des Bâtiments de Fran			
4.5 Dimensions et caractéristiques du	oroiet et superficie alchale de l'opérati	on - préciser le	es unités de mesure utilisées
	deurs caractéristiques	on - preciserie	Valeur(s)
- Surface de la parcelle			3 770 m²
- Surface du stationnement			1 896 m²
- Surface des espaces verts			1 400 m²
4.6 Localisation du projet Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques ¹	Long. 0 _ ° 5 5	5 · 1 7 · · 96 Lat. 4 8 · 4 4 · 3 1 · · 23
Boulevard des Poissonniers 27130 VERNEUIL D'AVRE ET D'ITON	Pour les catégories 5° a), 6° a), b et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38°; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : Point de départ : Point d'arrivée : Communes traversées :	Long °	_'"_ Lat ° ' "_, _'" _ Lat ° ' " _
J	oignez à votre demande les ann	exes n° 2 à d	6
 4.7 S'agit-il d'une modification/extens 4.7.1 Si oui, cette installation o environnementale? 4.7.2 Si oui, décrivez sommaireme différentes composantes de votre indiquez à quelle date il a été aut 	u cet ouvrage a-t-il fait l'objet d nt les projet et	je existant ? 'une évaluat	Oui Non X

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		\boxtimes	
En zone de montagne ?		\boxtimes	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		\boxtimes	
Sur le territoire d'une commune littorale ?		\boxtimes	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?		×	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		X	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	X		Dans le rayon de 500 m de l'Église Saint Jean – VERNEUIL D'AVRE ET D'ITON ; monument historique.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		\boxtimes	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?		×	
Dans un site ou sur des sols pollués ?		\boxtimes	
Dans une zone de répartition des eaux ?		\boxtimes	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		\boxtimes	
Dans un site inscrit ?		\boxtimes	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		X	
D'un site classé ?		\boxtimes	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

	ces potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?		\boxtimes	
Ressources	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		\boxtimes	
Ressources	Est-il excédentaire en matériaux ?		\boxtimes	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		\boxtimes	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante: faune, flore, habitats, continuités écologiques?		\boxtimes	
Milieu naturel			\boxtimes	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	\boxtimes	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	\boxtimes	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	\boxtimes	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	\boxtimes	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	\boxtimes	
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	\boxtimes	
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	\boxtimes	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	\boxtimes	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	\boxtimes	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	\boxtimes	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	×	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	\boxtimes	Un séparateur hydrocarbure a été placé avant les rejets des eaux pluviales vers le réseau collectif
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?	×	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	\boxtimes	

Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		\boxtimes	Tous les grands arbres seront conservés. Le maximum d'arbres sera conservé.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?		\boxtimes	
6.2 Les incide approuvés	ences du projet identi ; ? Non X Si oui, décriv			sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou :
			•	
6.3 Les incide	ences du projet identifi	ées au	6.1 so	ont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
Oui	Non Si oui, décr	ivez les	quels :	

	7. Auto-évaluation (facultatif)	
	o regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluati Evironnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.	on
_	projet est respectueux de l'environnement : il traite les eaux pluviales par un séparateur à hydrocarbures ;	
_	il conserve le maximum d'arbre, en particulier les grands arbres.	
	8. Annexes	
8.	8. Annexes 1 Annexes obligatoires	
8.		
8.	1 Annexes obligatoires	
	1 Annexes obligatoires Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » -	
1	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir	
1 2	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le	\boxtimes
1 2 3	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d),	
1 2 3	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, I'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours	
1 2 3 4	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan	

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

gmalure X
le, mars-2018
Membres de la Communation Verneuil/Avre E.H.P.A.D Breteuil/Iton Rugles André couturier E.H.P.A.D Rugles Rugles